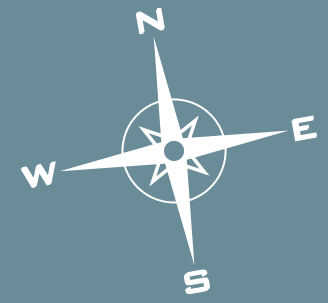


ESN VIP

“Plus forts ensemble”





LA MEL

1 200 000 habitants
130 000 étudiants
32 000 entreprises
96 lignes de bus
Tramway
Métro
2 gares TGV
Aéroport Lille / Lesquin

LILLENIUM

Armentières
Environ 10 000 emplois

EURATECHNOLOGIE

3500 salariés
100 projets chaque année
500 évènement

EURALILLE

3^{ème} quartier d'affaire de France : finance, assurance, télécom, conseil informatique

EURALIMENTAIRE

800 entreprises
45 000 emplois

EURARTISANAT

40 Antennes Entreprises et formation
17 000 personnes formées chaque année

GARE LILLE EUROPE

Gare en direction des villes d'Europe

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE

25 500 étudiants

TOURCOING

TOURCOING

La plaine images
90 entreprises
1380 salariés
2 écoles

BLANCHEMAILLE

Site d'excellence e-commerce

ROUBAIX / TOURCOING

L'UNION textile et usages site d'excellence
CETI (centre des textiles innovants)
135 entreprises
2300 salariés

CAMPUS VILLENEUVE D'ASCQ

Lille 1 et Lille 3
Grandes écoles
50 000 étudiants

LA HAUTE BORNE - VILLENEUVE D'ASCQ

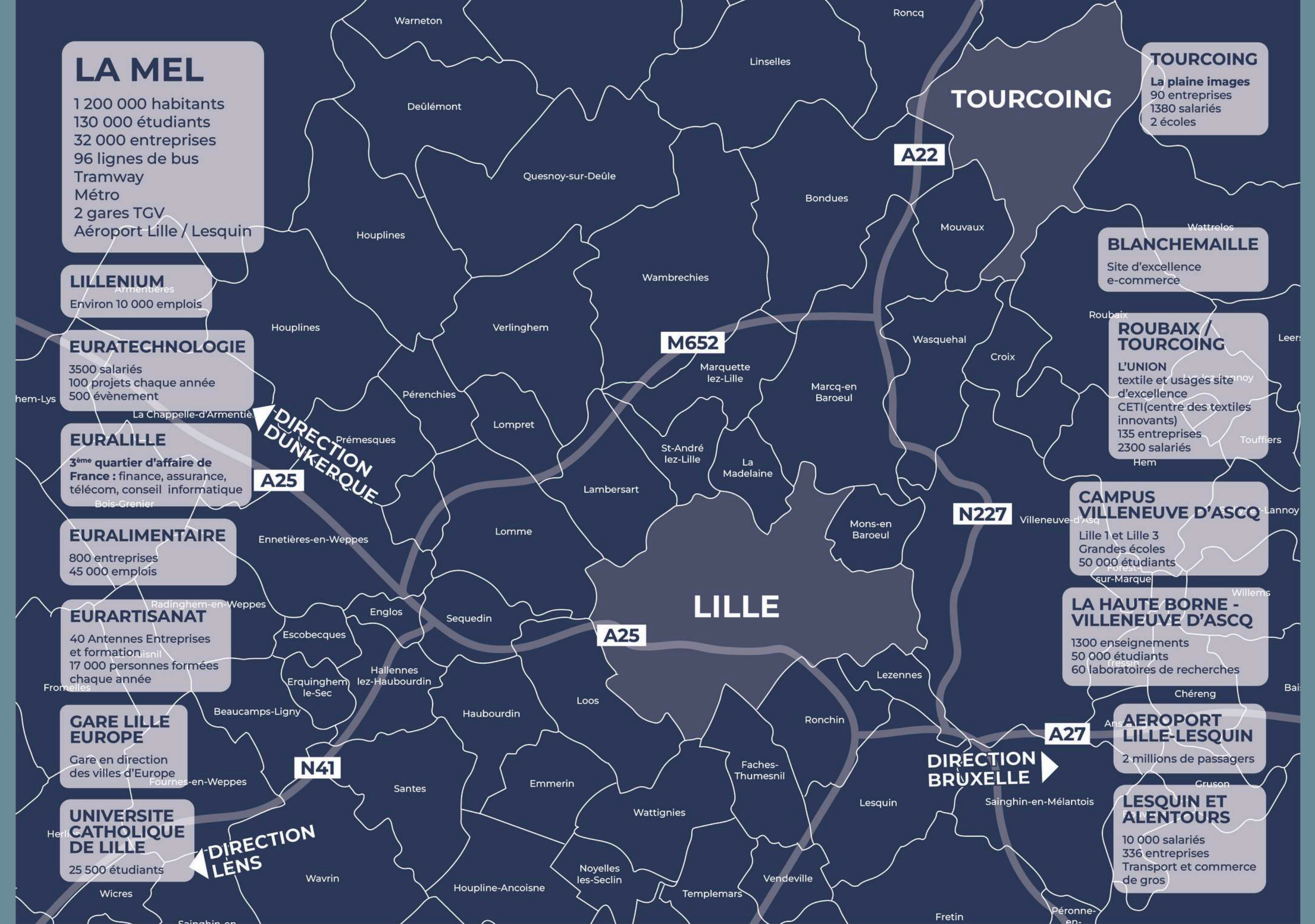
1300 enseignements
50 000 étudiants
60 laboratoires de recherches

AEROPORT LILLE-LESQUIN

2 millions de passagers

LESQUIN ET ALENTOURS

10 000 salariés
336 entreprises
Transport et commerce de gros



Le projet tramway

Adopté par le conseil métropolitain le 28 juin 2019, ce projet prévoit la création de nouvelles liaisons structurantes en transports collectifs d'ici à 2035.

Les objectifs :

Construire de nouvelles lignes structurantes et performantes.

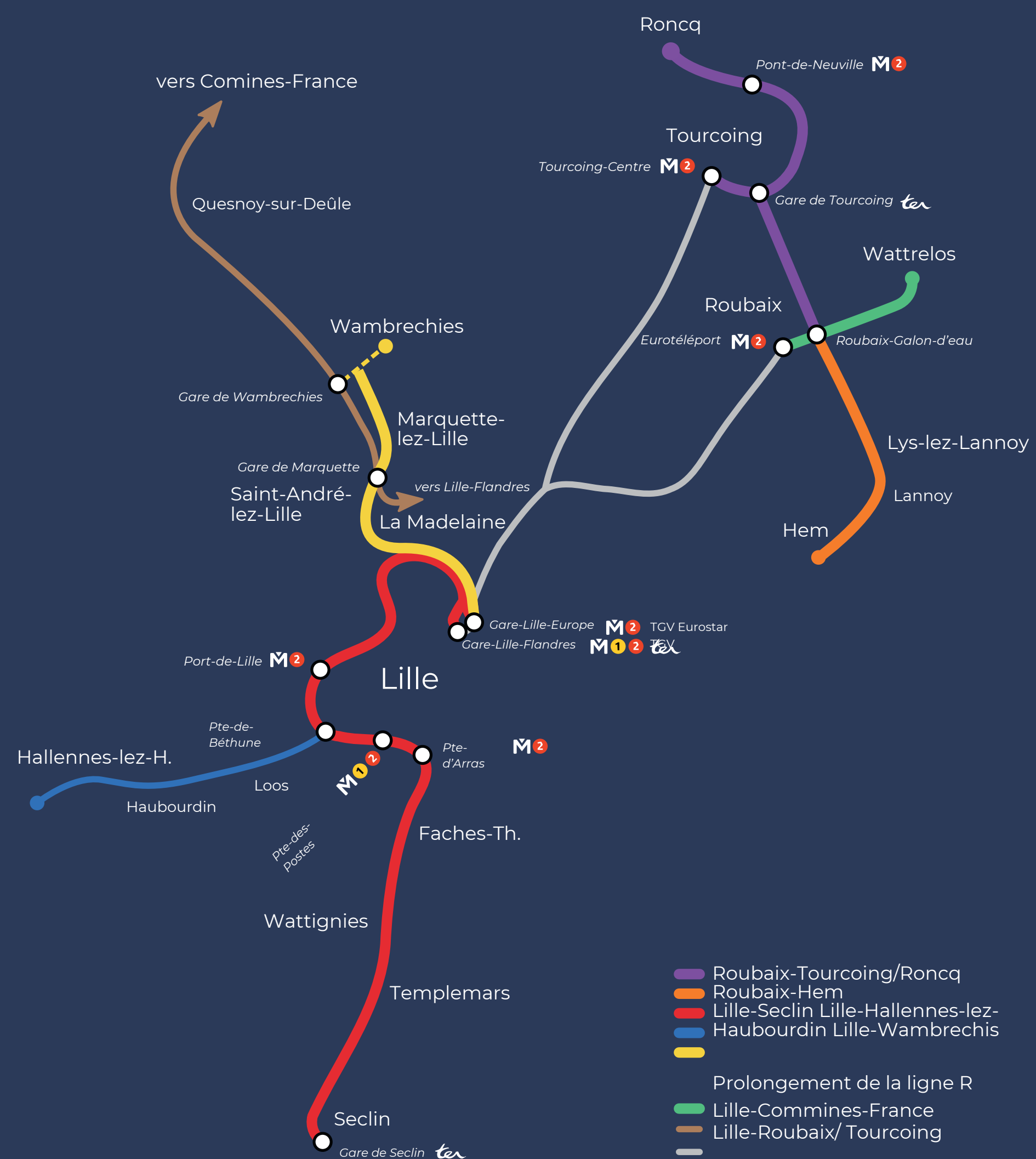
Aménager des nouveaux pôles d'échanges et parcs relais.

Renforcer le réseau de TER.

Créer des voies réservées avec une priorité absolue aux transports en commun.

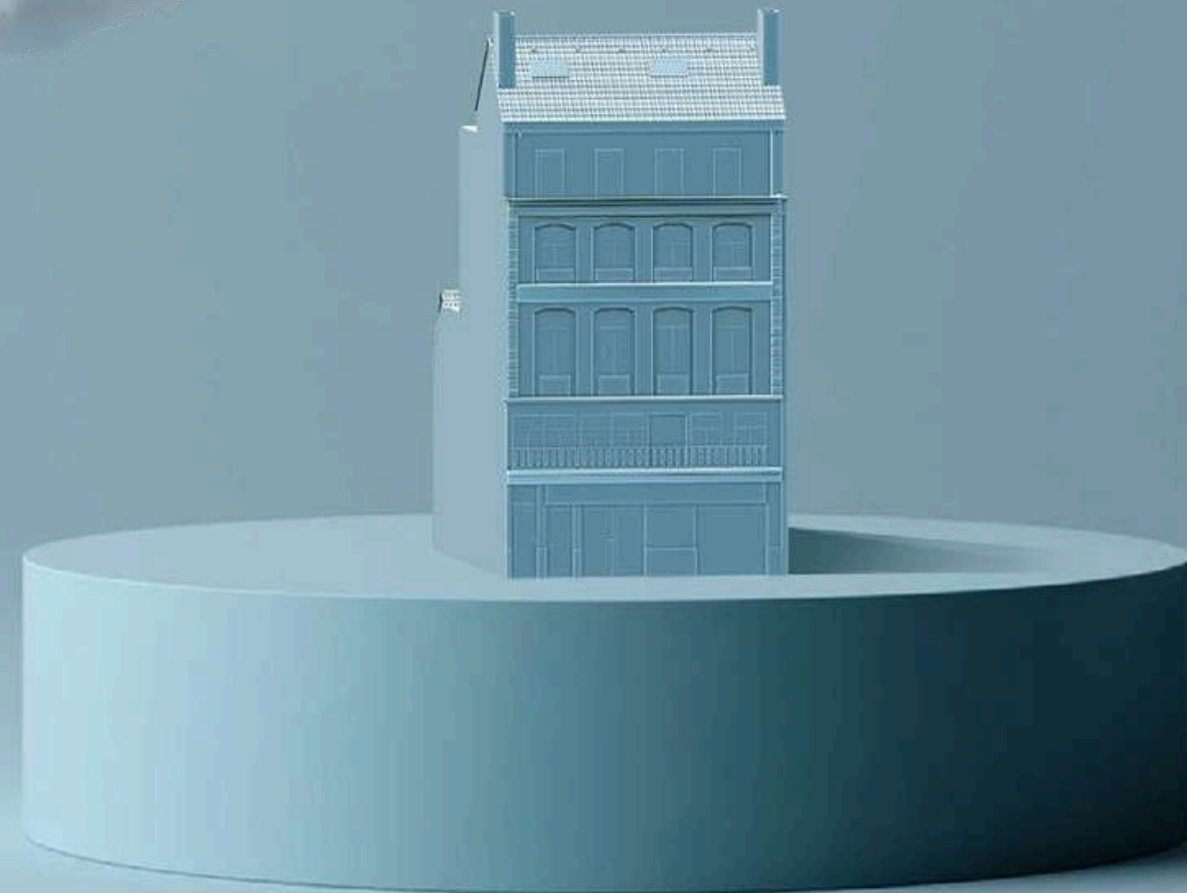
Redéfinir le partage de l'espace public entre les différents modes de transport.

Fréquence de 6 minutes en heures de pointe.



17

RUE MASSENA
LILLE
RÉHABILITATION
12 LOTS de 14.3 m² à 52.8 m²



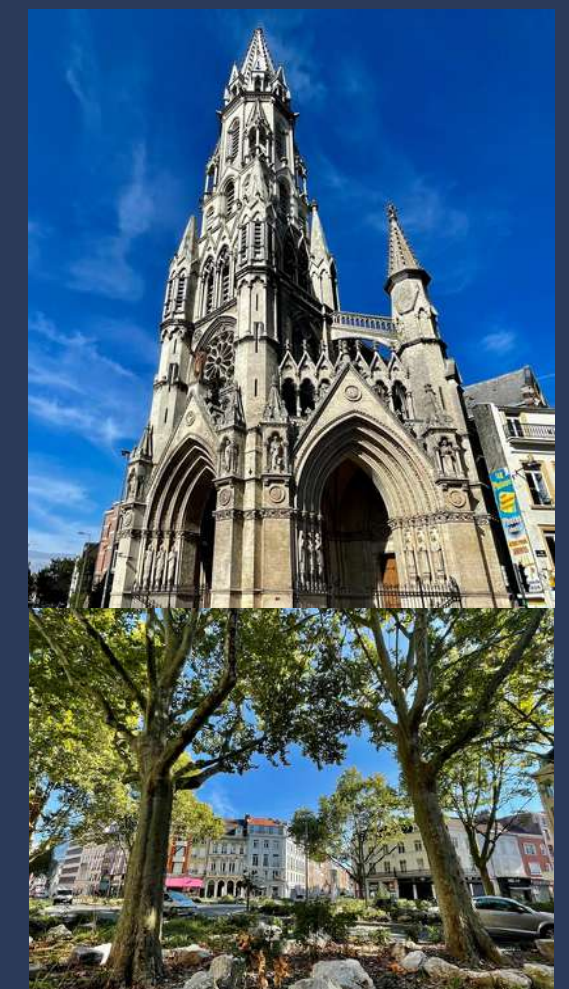


La résidence «Le 17», située rue Masséna profite d'un emplacement premium au cœur de Lille. Cette résidence propose des appartements T1 au T3 allant de 14,3m² à 52,8m².

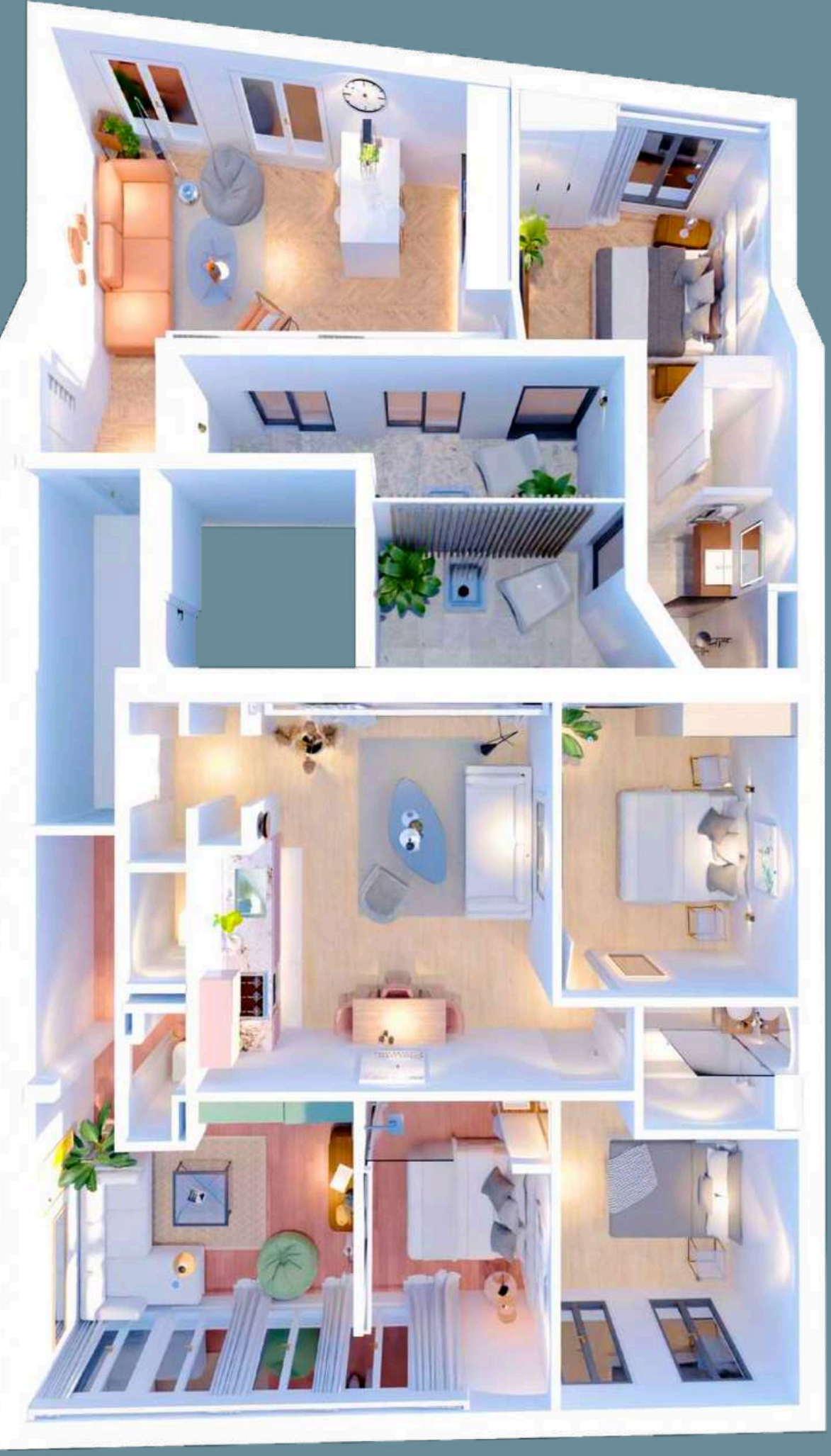
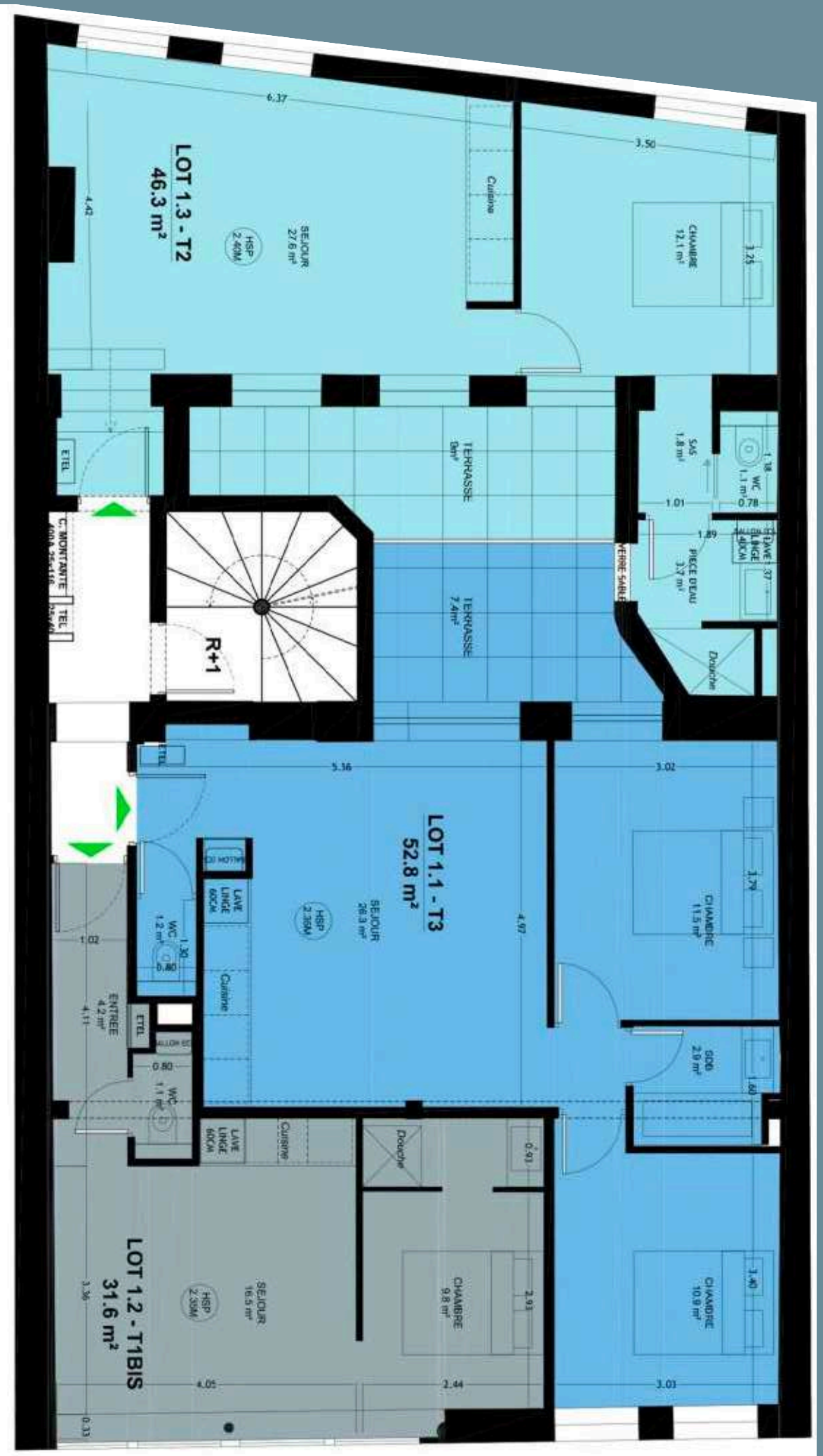
Une restauration de qualité, des prestations soignées et de standing. « Le 17 » est idéalement située à proximité immédiate des transports en commun (métro, V'Lille, ligne de bus) et des commodités, à quelques minutes à pied de la Grand Place, du Palais des Beaux-arts et des écoles et universités.

La résidence sera le fruit de la rénovation complète d'un immeuble de 12 appartements. Une restauration de toute l'enveloppe de l'immeuble (façades, menuiseries, toitures) permet à l'immeuble de garder le charme de l'ancien tout en le modernisant avec des prestations haut de gamme.

Certains logements bénéficieront de terrasses ou de balcons privatifs. Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'isolation phonique et thermique. Les intérieurs des appartements allieront élégance et modernité : les pièces de vie recevront un sol en parquet chêne contre-collé, une cuisine équipée, des matériaux de qualité seront utilisés (carrelage, pierre naturelle ou encore du parquet), ...

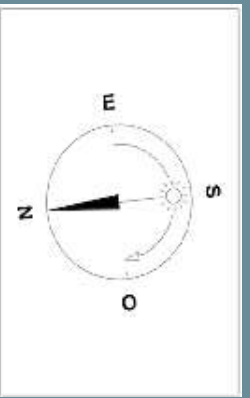
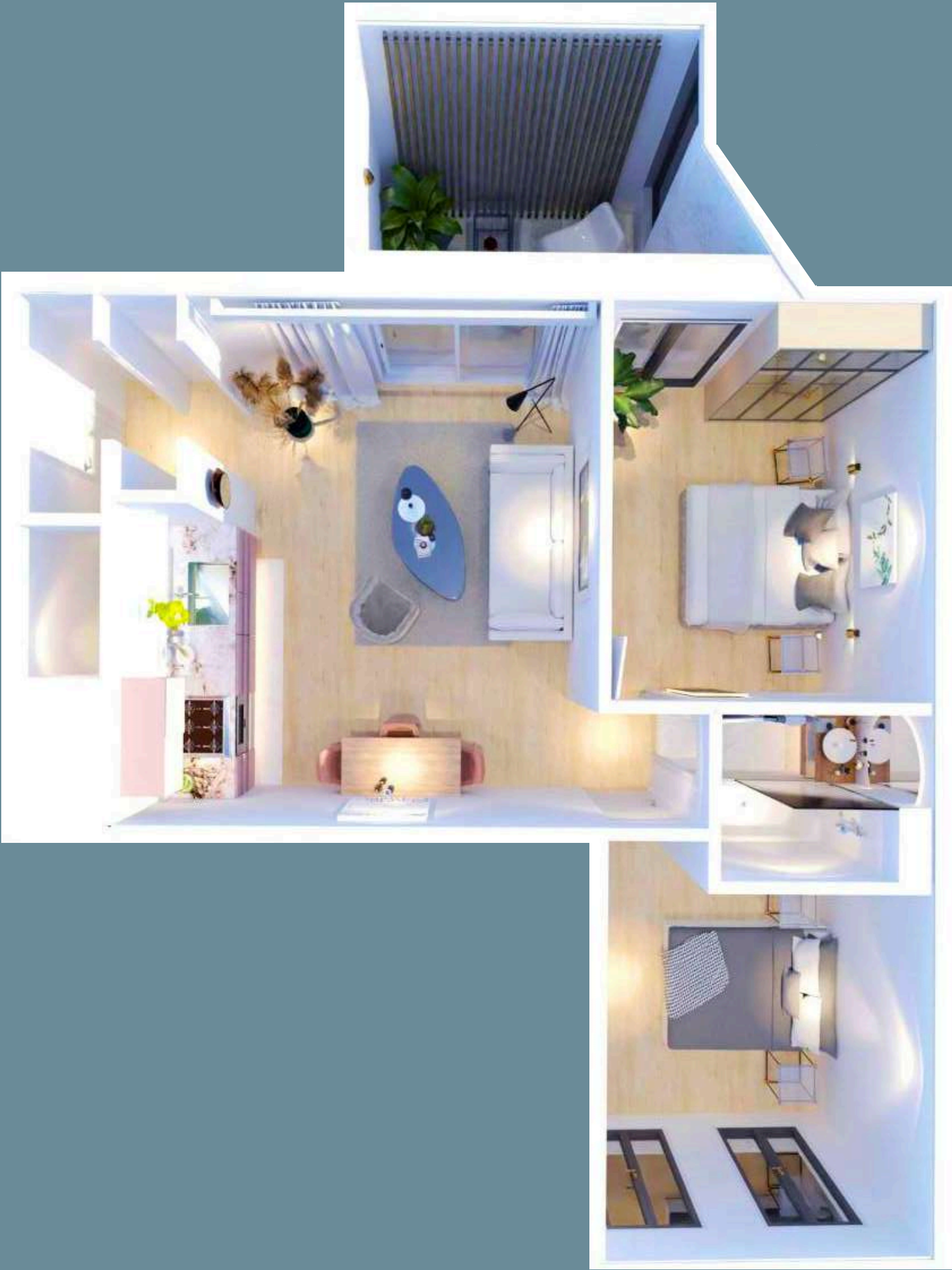


R+1



R+1

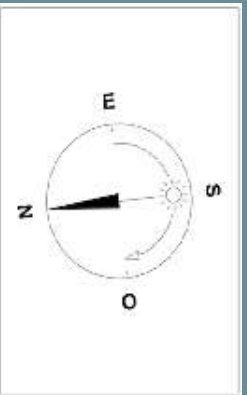
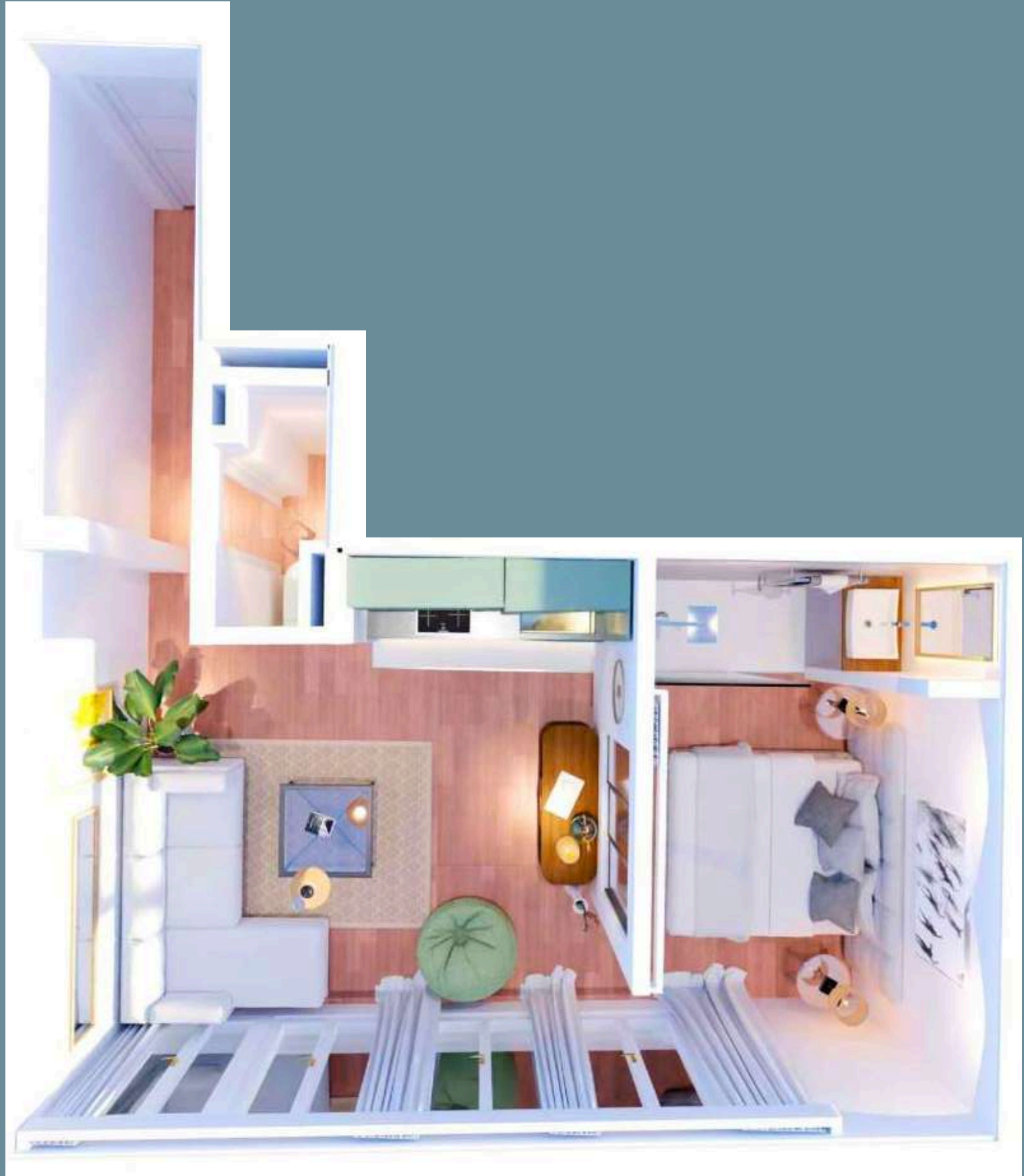
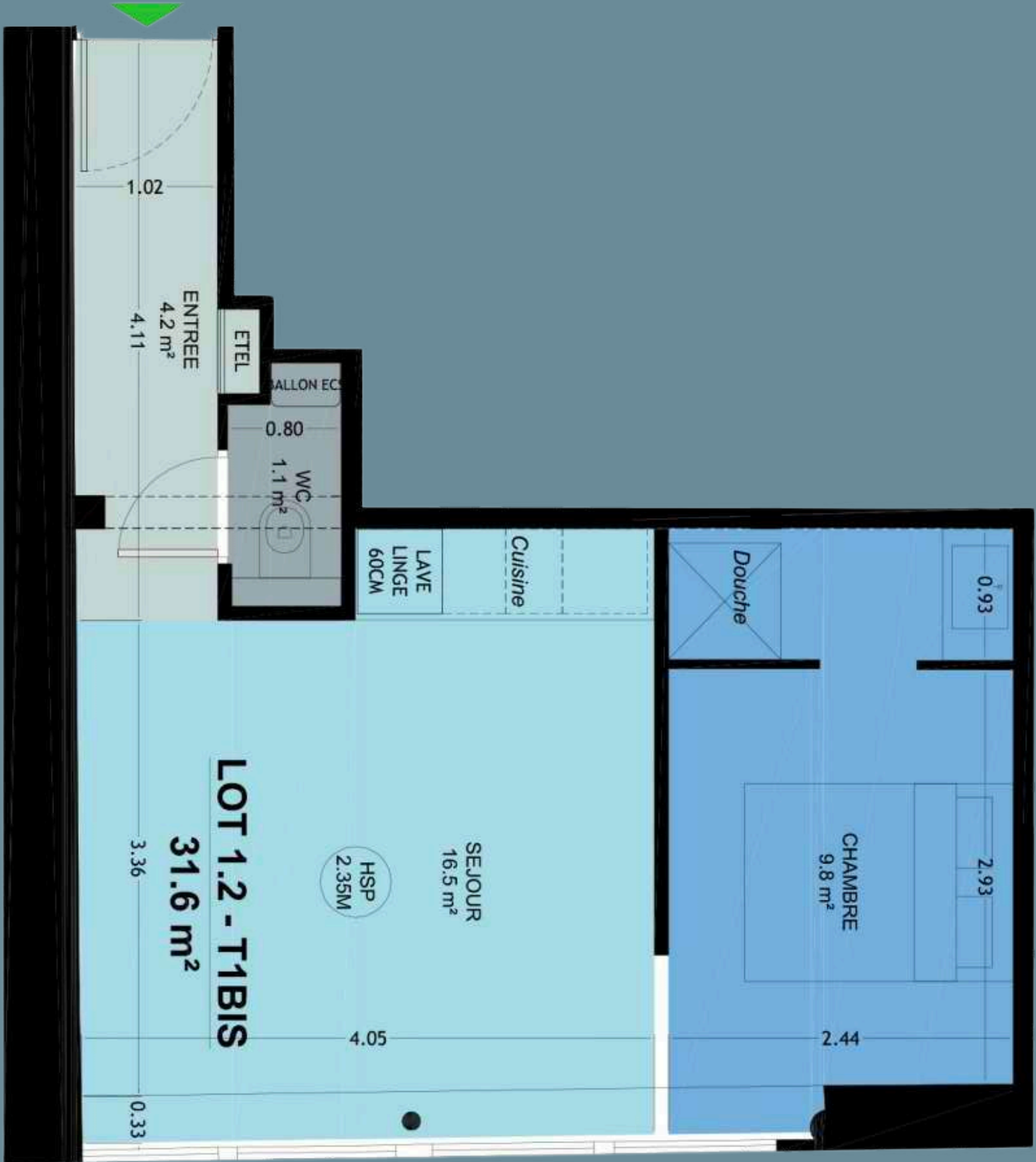
LOT 1.1



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

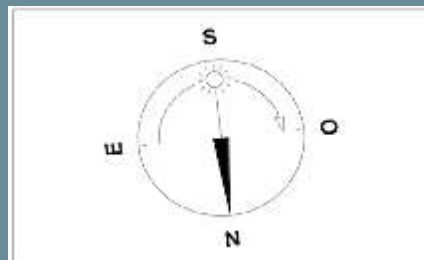
R+1

LOT 1.2

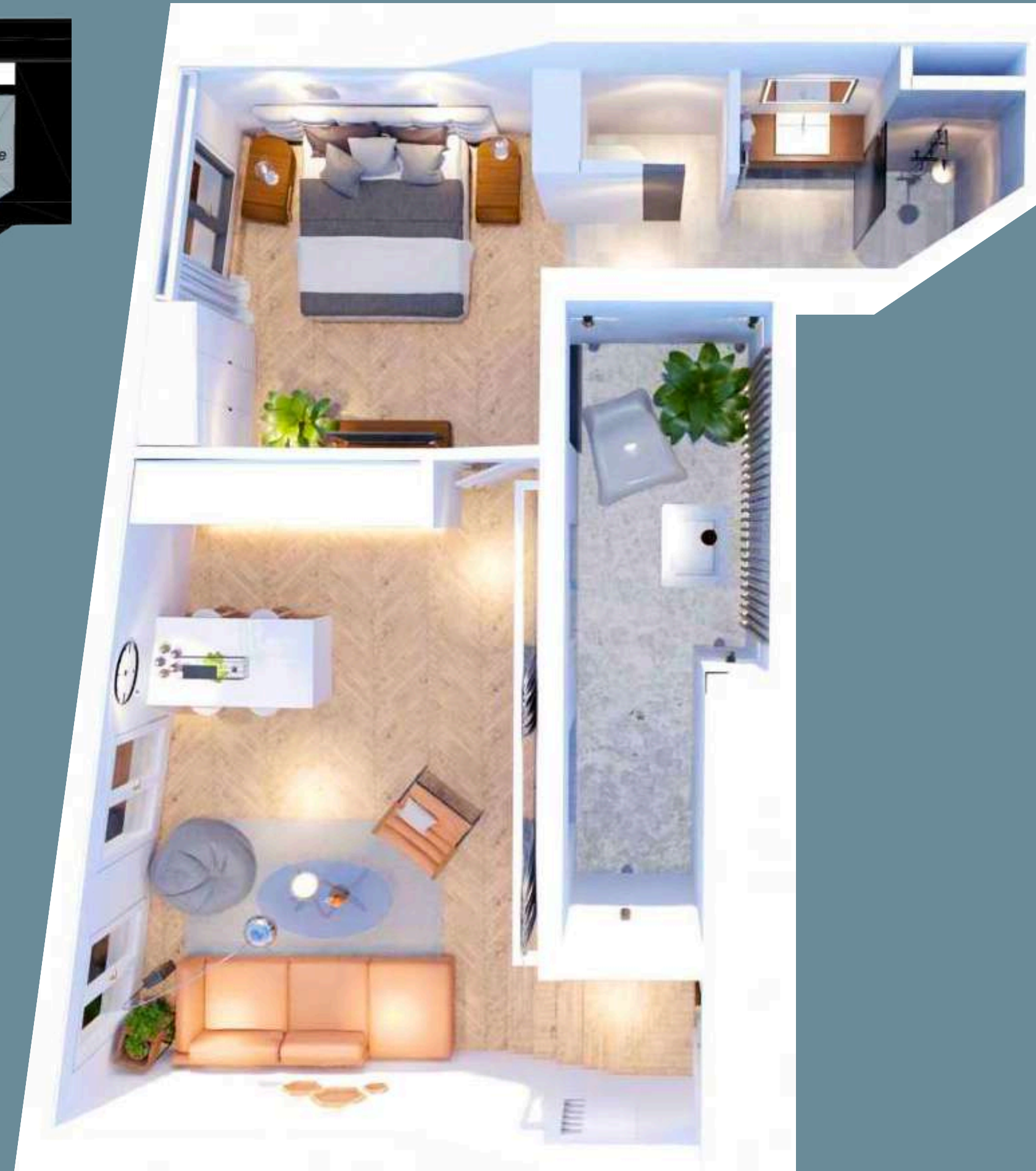


R+1

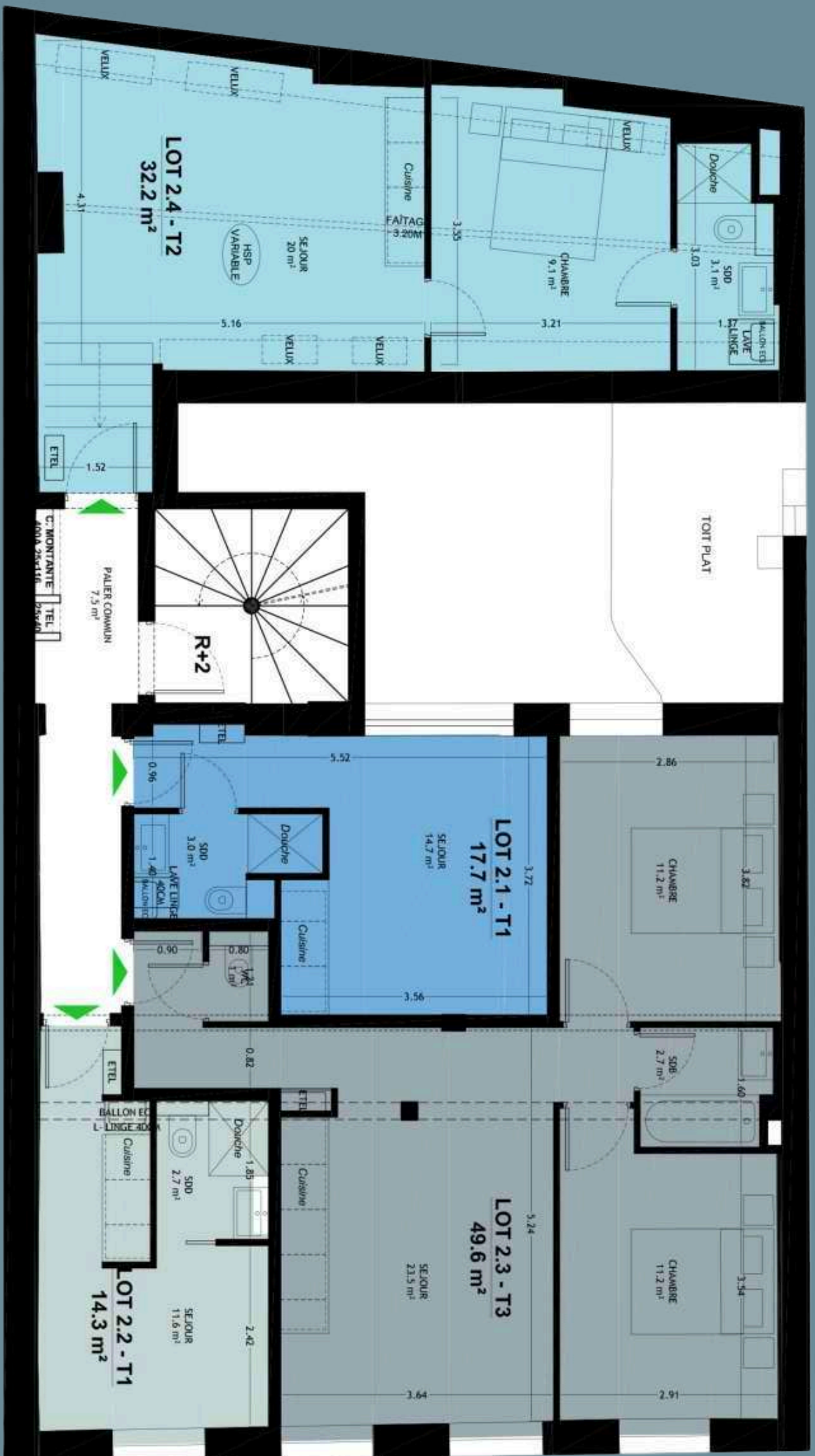
LOT 1.3



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

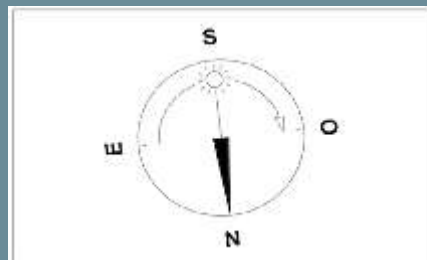
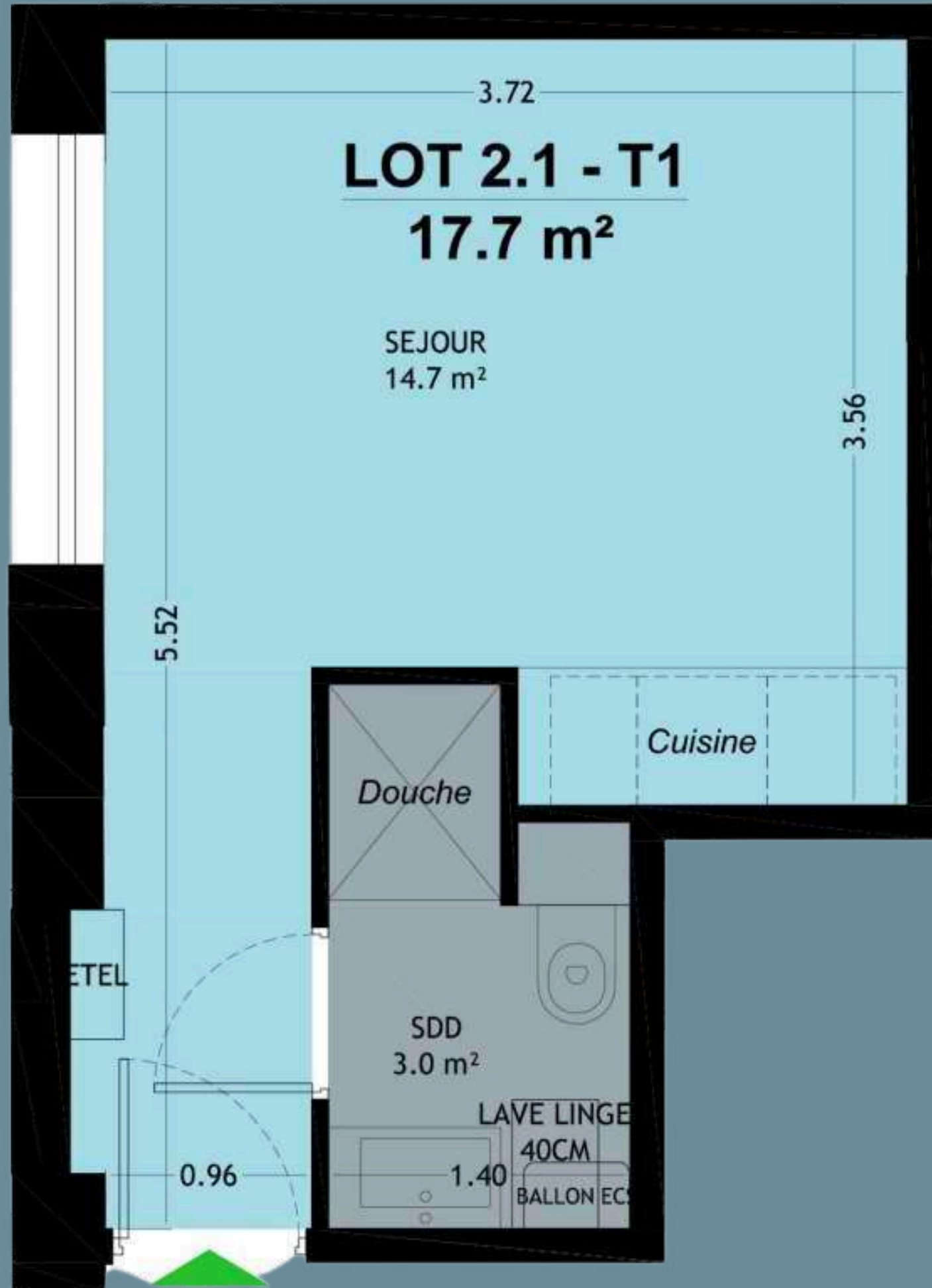


R+2



R+2

LOT 2.1

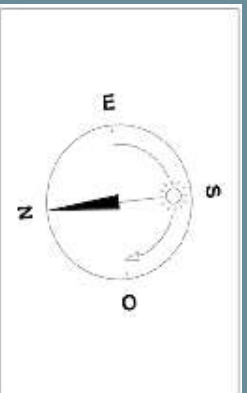
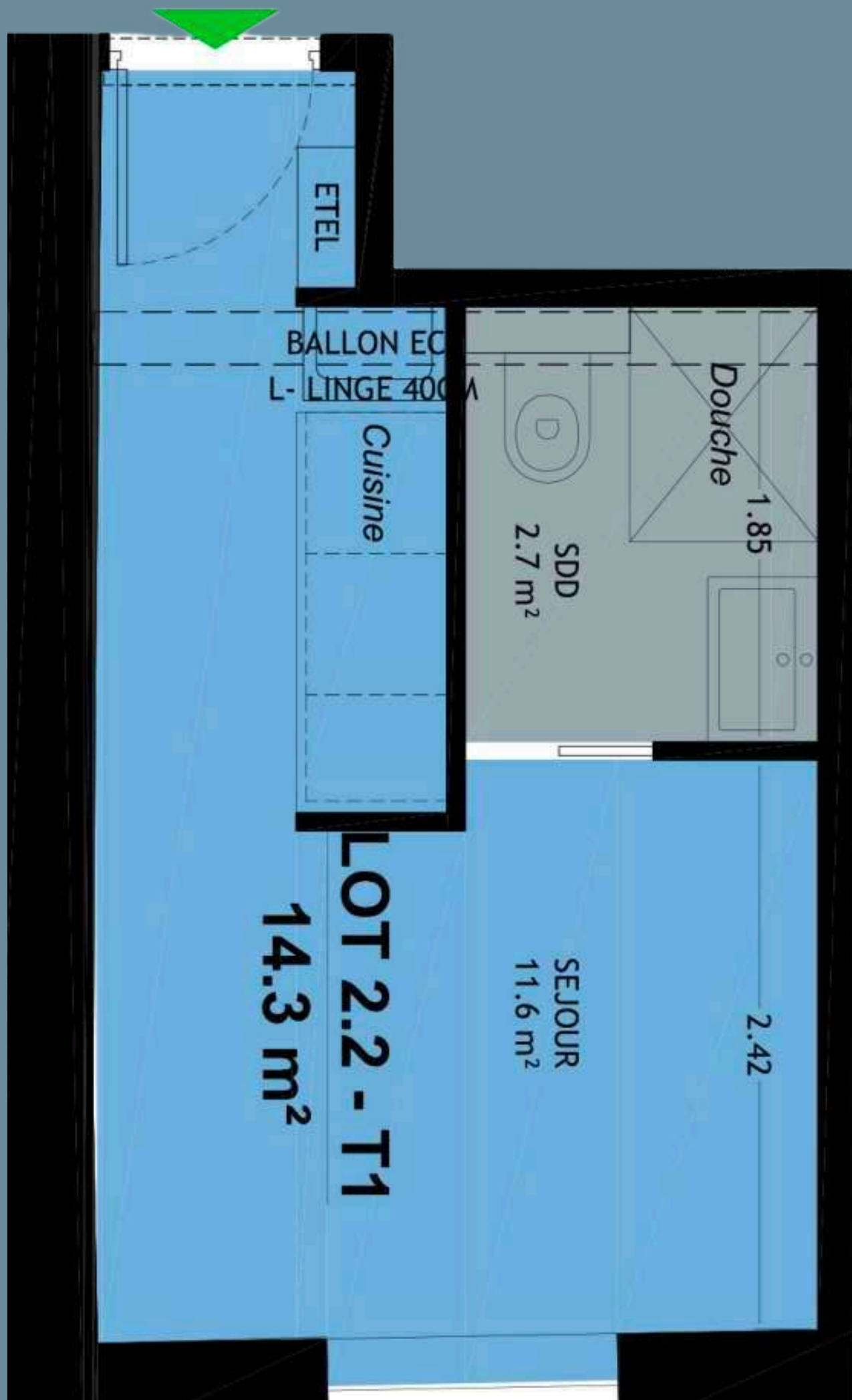


Les plans et visuels 3D sont non contractuels.



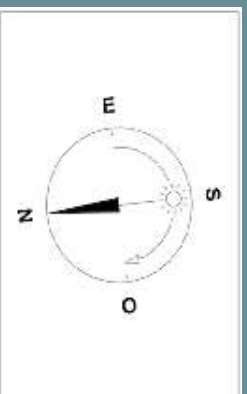
R+2

LOT 2.2



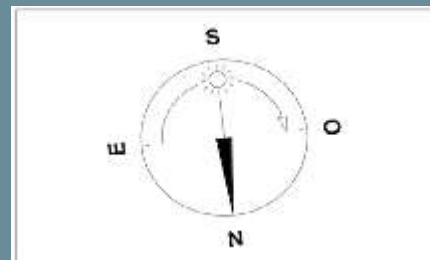
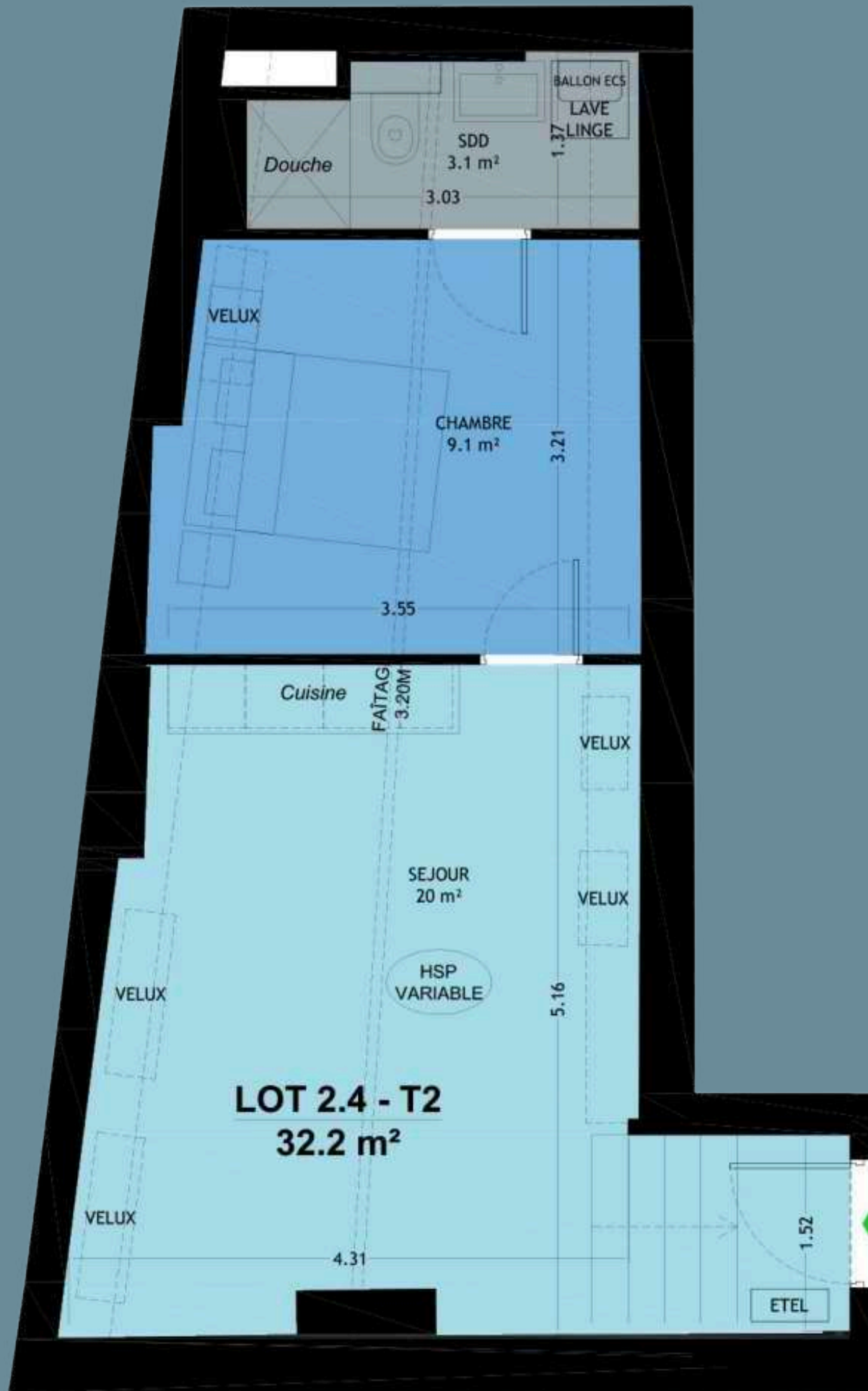
R+2

LOT 2.3



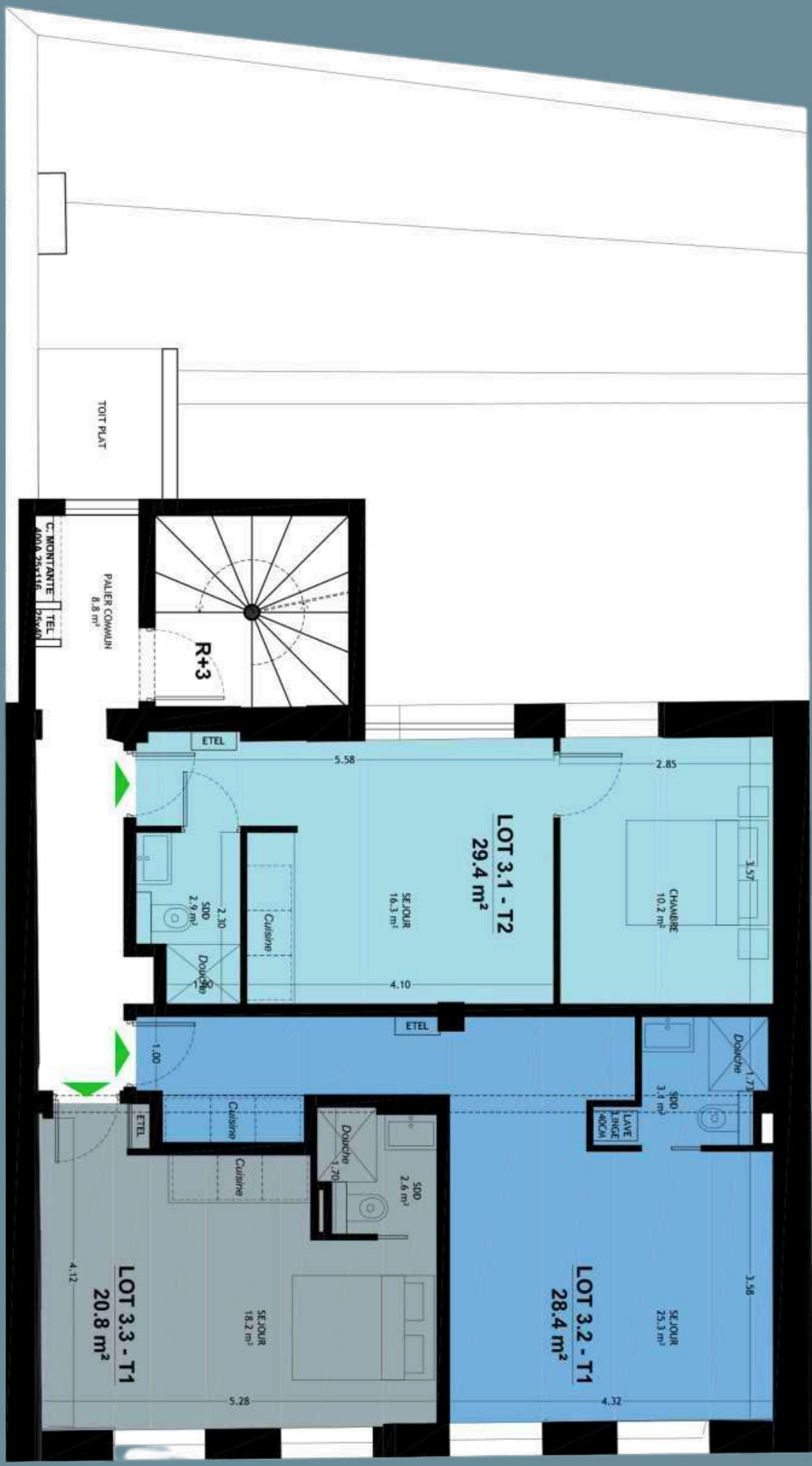
R+2

LOT 2.4



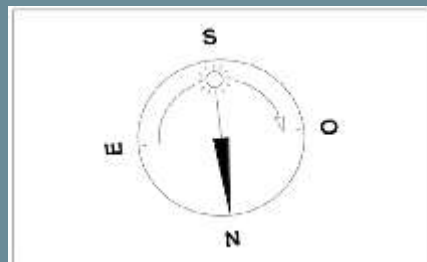
Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

R+3

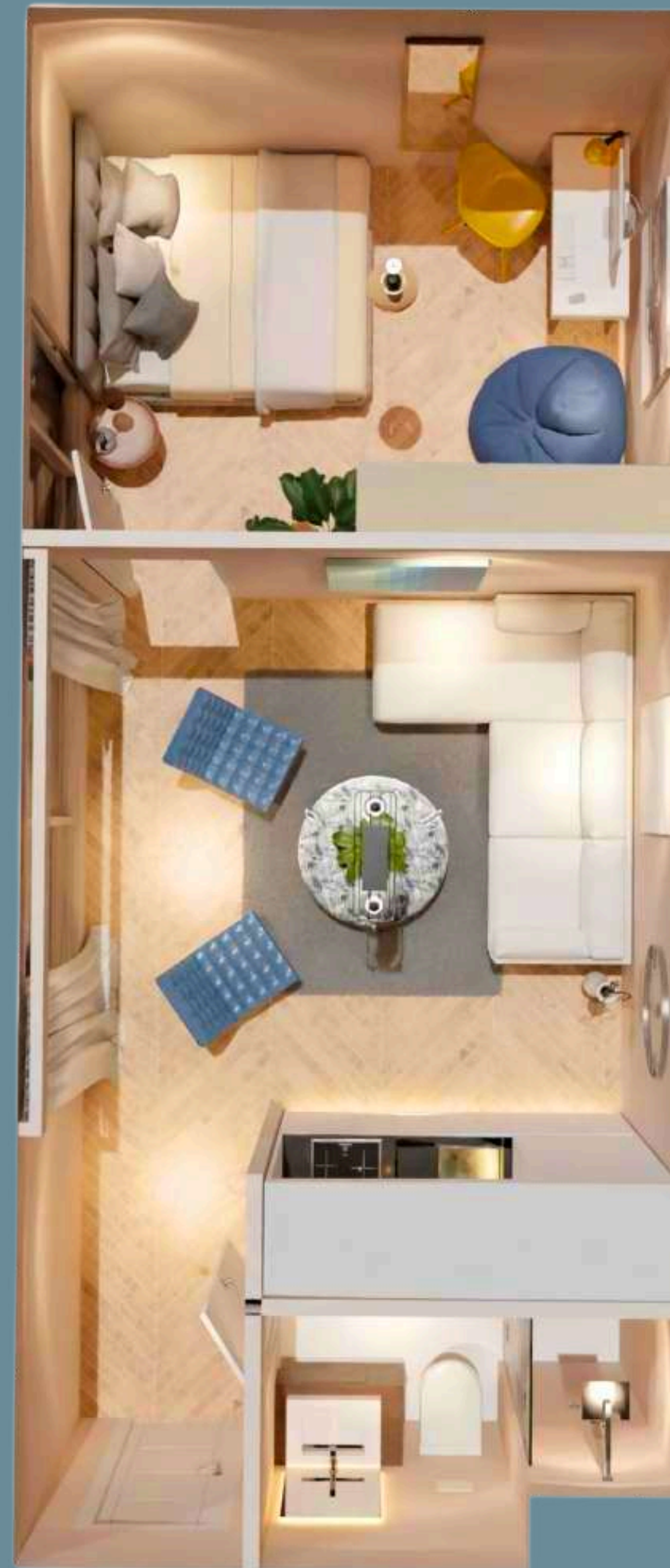
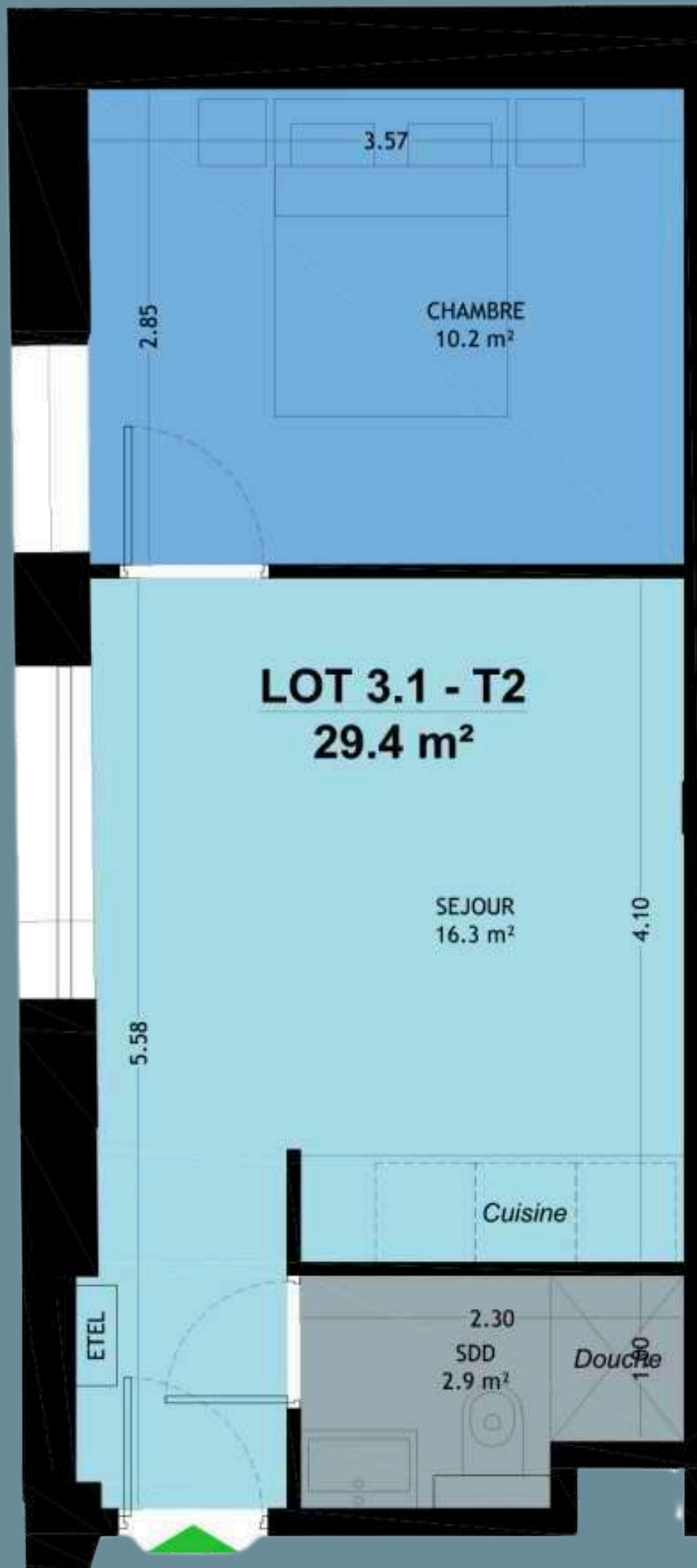


R+3

LOT 3.1

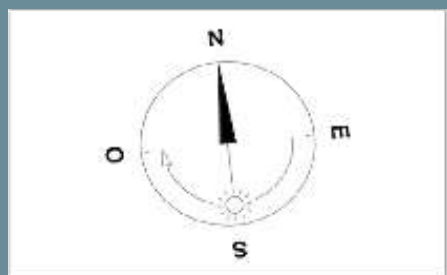


Les plans et visuels 3D sont non contractuels.



R+3

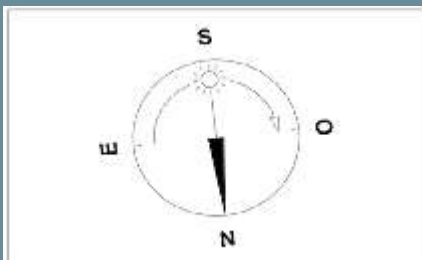
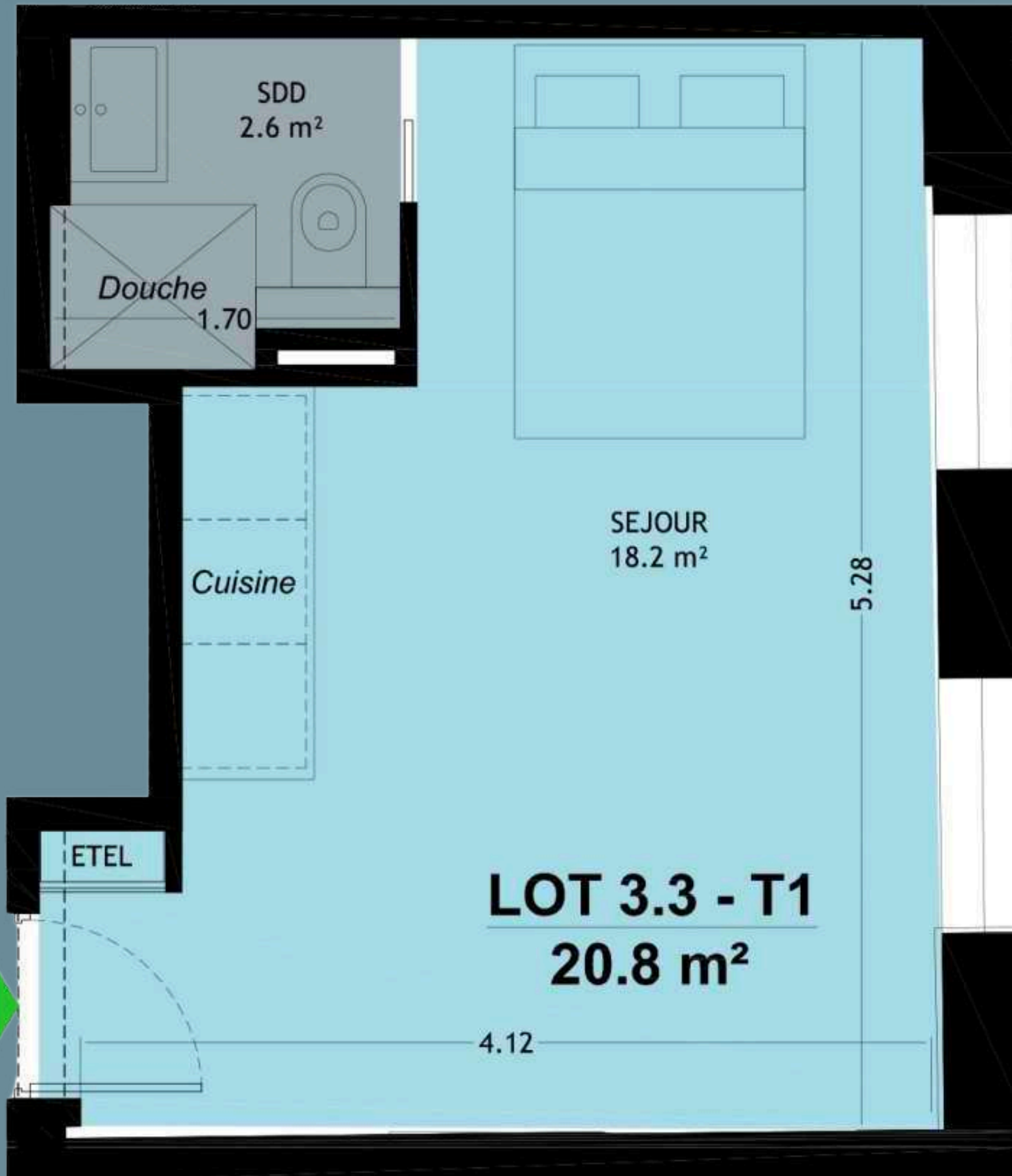
LOT 3.2



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

R+3

LOT 3.3



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

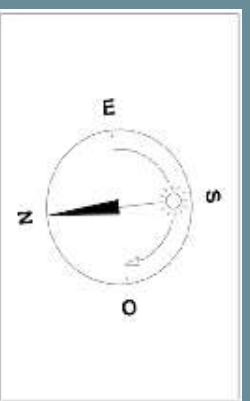


R+3



R+4

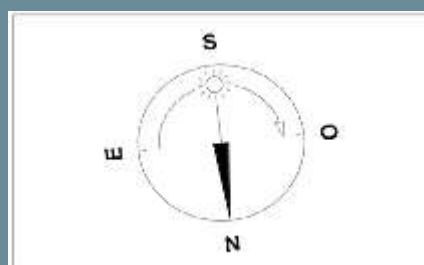
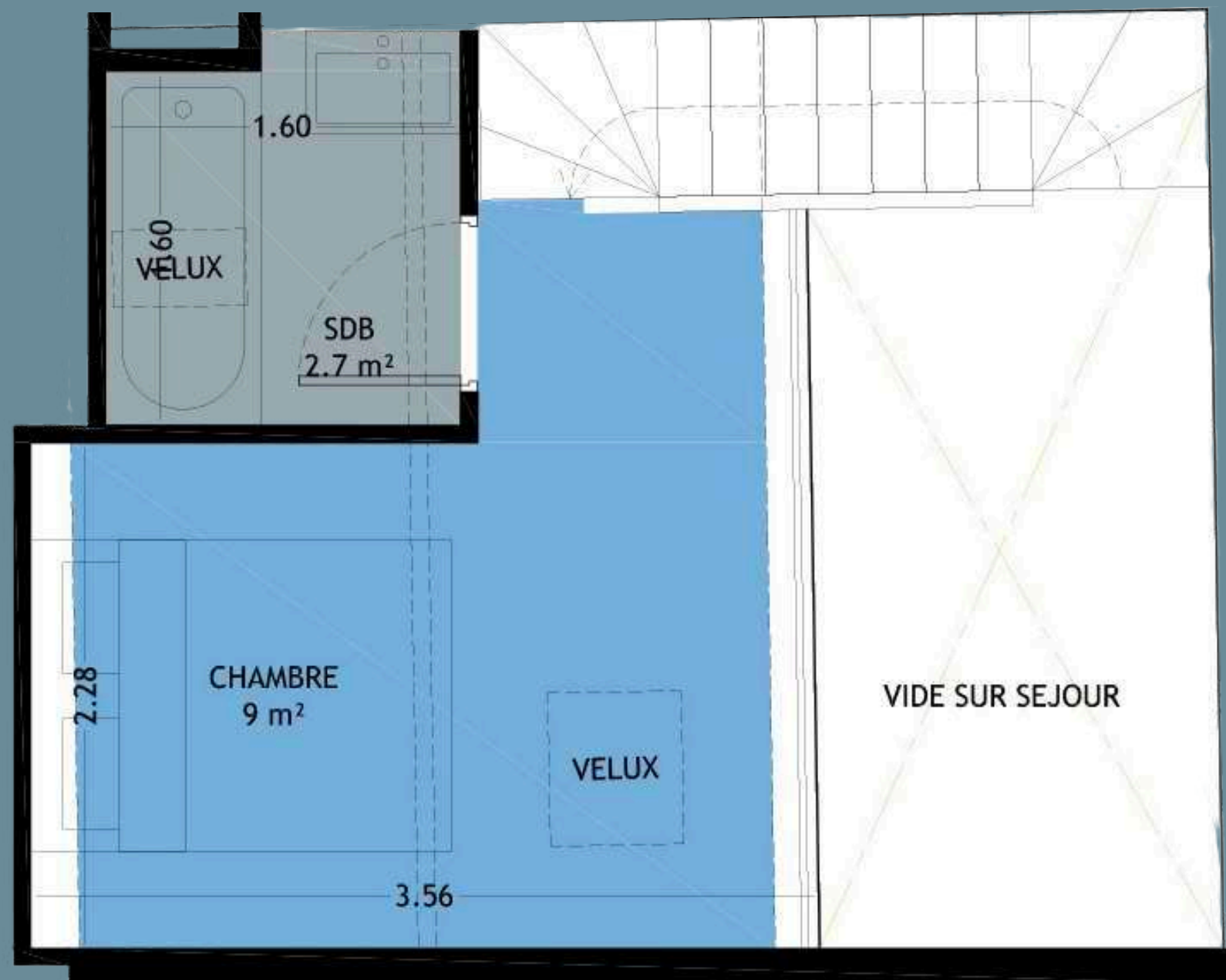
LOT 4.1



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

R+4

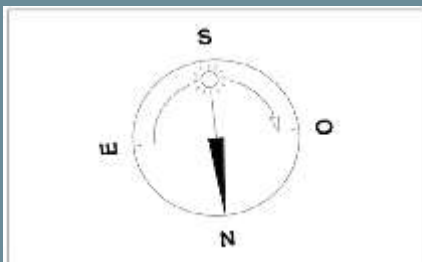
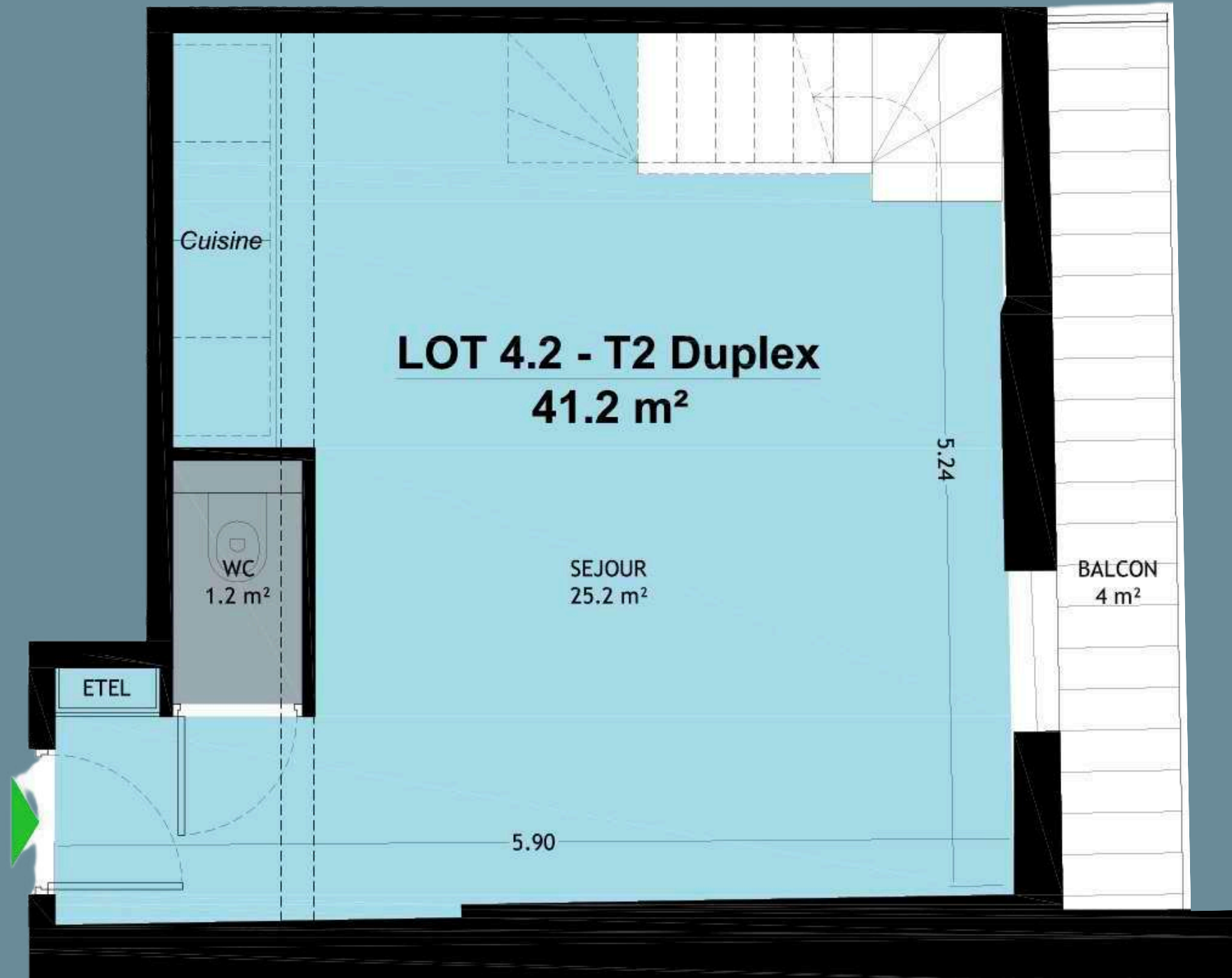
LOT 4.1



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

R+4

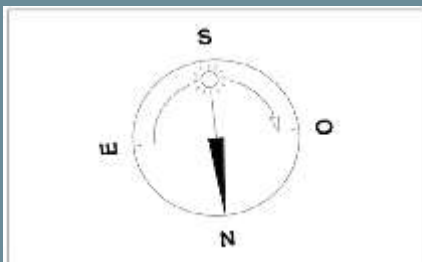
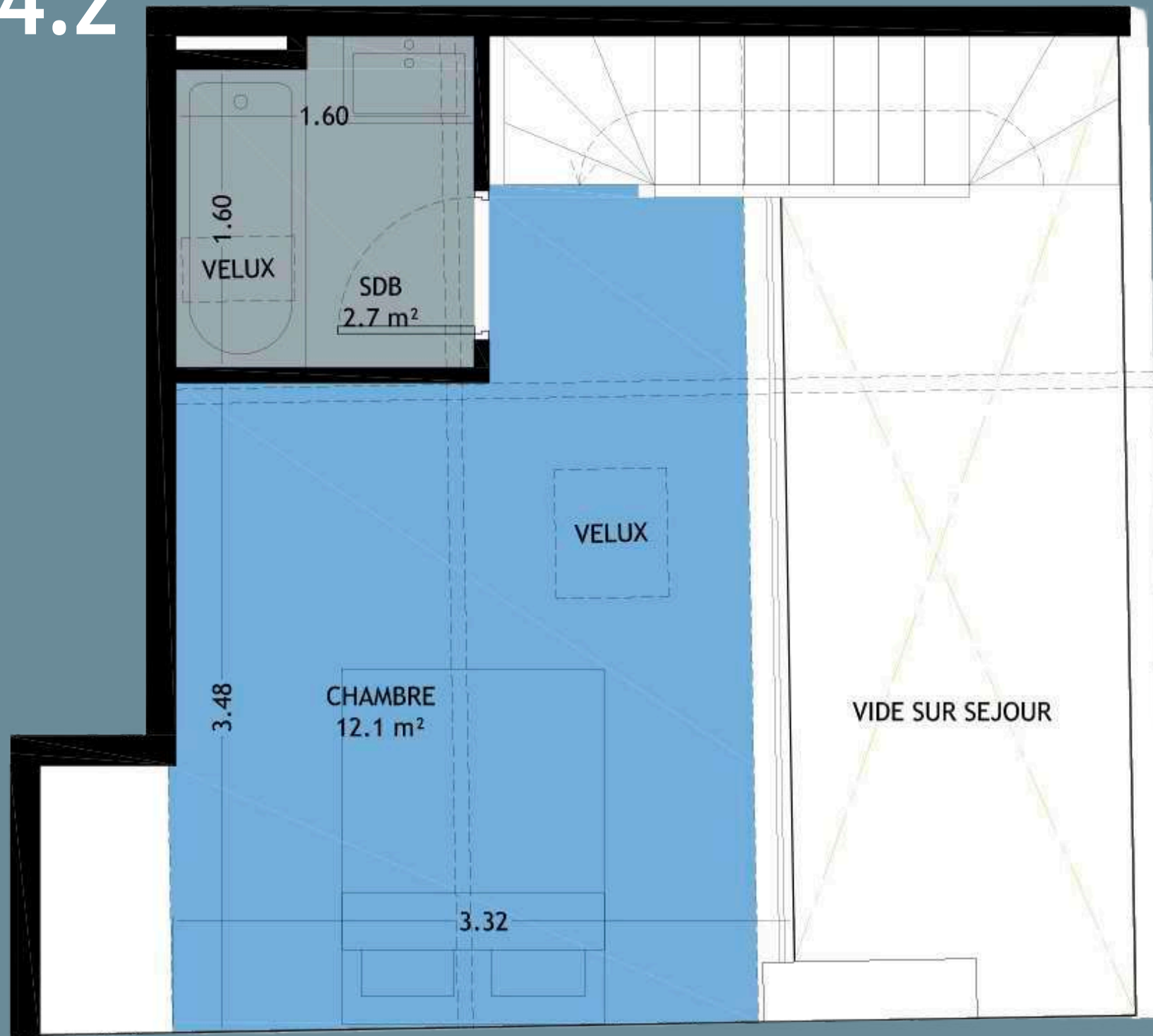
LOT 4.2



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

R+5

LOT 4.2



Les plans et visuels 3D sont non contractuels.

*Les précisions de marques, de références, d'appareils ou autres spécifications sont données à titre indicatif. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déterminer le type définitif suivant l'évolution des fabrications, des possibilités d'approvisionnement ou d'importation. Le maître d'ouvrage pourra améliorer la qualité ou la prestation de tout ou partie de la construction, sans avoir à le notifier à l'acquéreur, ni à le spécifier dans la présente notice. Seront également admises de plein droit, toutes modifications de structure de l'aménagement intérieur et extérieur ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportés en cours de travaux par le maître d'ouvrage, en accord avec l'architecte.

Le maître d'ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice descriptive et les remplacer par des prestations globalement équivalentes ou supérieures dans le cas d'apparition de matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment : • Règle administrative contraignante • Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'entreprise ou de fournisseur. • Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau. • Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré, etc... • Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires mettaient le maître d'ouvrage dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposi-

tion de prestations prévues. Le tout à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité pour l'acquéreur. L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le maître d'ouvrage n'aurait pas contracté. En fonction de l'avancement du chantier et sous réserve de l'accord du maître d'ouvrage, les acquéreurs pourront demander que soient effectués des travaux modificatifs à titre onéreux pour leur lot. Ces travaux pourront être réalisés à la condition que la nature de ceux-ci n'entraîne aucune non-conformité aux règlements en vigueur. Les modifications ouvriront droit à un complément d'honoraires en rémunération au temps passé de l'architecte. Cette rémunération devra être validée avant toute modification

Restauration

Commercialisateur



Nos partenaires

Architecte



Fiscalité





WWW.ESNPARTNERS.FR